



13 avril 2021

Service de la consommation et affaires vétérinaires

Rapport annuel 2020

Le Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV) a publié son rapport annuel 2020. L'an dernier de nombreux contrôles sur l'eau potable ont été réalisés. Plus de 6400 échantillons ont été analysés et 64 inspections de distributeurs d'eau potable ont été effectuées. Si la qualité de l'eau potable est globalement bonne, une attention particulière doit être apportée aux contaminations d'origine bactériologique. Par ailleurs, de nouvelles méthodes dans le domaine de la protection contre la tromperie ont été introduites pour les œufs et les contrôles dans les studios de tatouage se sont poursuivis. Le SCAV a également mené une première campagne d'inspection des entreprises qui vendent des aliments provenant directement de la ferme. Dans le domaine vétérinaire, la situation sanitaire, ainsi que la circulation de l'influenza aviaire en Europe ont rappelé l'importance de nos interactions avec les animaux pour notre santé ; l'Office vétérinaire cantonal a poursuivi son engagement dans ce sens, de même que pour la protection des animaux.

Contrôle de l'eau potable

L'eau potable est fournie à la population par 130 entreprises (principalement par les communes). Il existe 624 réseaux publics et 371 réseaux privés disponibles à cette fin. Ils approvisionnent environ 360000 habitants du canton du Valais et, pendant la haute saison touristique, jusqu'à un demi-million de consommateurs. En 2020, plus de 6400 échantillons d'eau potable ont été prélevés de manière ciblée, puis analysés, et 64 inspections de distributeurs d'eau potable ont été réalisées. Outre les minéraux naturels présents dans l'eau potable, tels que le calcium, le magnésium et les sulfates, par exemple, une attention particulière est accordée depuis des années aux micropolluants présents dans l'eau potable. Il est à relever que la qualité de l'eau potable est globalement bonne, mais qu'une attention particulière doit être apportée à des contaminations bactériologiques, principalement pendant la période de fonte des neiges et après de fortes précipitations.

Authenticité des œufs suisses

La protection des consommateurs contre la tromperie est un point important pour le laboratoire cantonal. Cela inclut également le contrôle de l'authenticité des denrées alimentaires. Grâce à une méthode analytique nouvellement introduite dans le domaine de l'analyse isotopique, il est possible de contrôler la déclaration de la provenance, le mode d'élevage (p. ex. la production biologique) ou l'âge des œufs. Sur 27 échantillons analysés, un échantillon a dû faire l'objet d'une contestation quant à l'indication de la date limite de consommation.

Vente à la ferme

De plus en plus d'agriculteurs cherchent de nouveaux moyens de commercialiser directement leurs produits. Cela leur permet d'augmenter la valeur ajoutée à la ferme, d'obtenir de meilleurs prix et, surtout, de produire de manière durable, sans recourir à de longs transports. Avant tout des irrégularités en matière d'autocontrôle,



de traçabilité et d'hygiène ont été constatées dans 19 des 39 exploitations inspectées.

Tatouage, piercing et maquillage permanent

En 2020, 14 des 22 établissements inspectés ont dû faire l'objet d'une contestation. Les principales infractions à la législation concernaient les couleurs utilisées, la traçabilité des ustensiles stériles ou la séparation entre les zones propres et non propres.

Protection des animaux

Même en cette année particulière, la sensibilité et l'intérêt à la cause animale sont restés marqués, comme en témoignent les nombreuses annonces parvenues à l'Office vétérinaire cantonal. Si le nombre de détentions d'animaux où une intervention s'est révélée nécessaire est en léger recul par rapport à 2019, les annonces en matière d'affaires canines ont été toujours plus nombreuses, que ce soit concernant la sécurité publique ou des importations illégales. 2020 aura vu l'entrée en vigueur de la Loi cantonale d'application de la Loi fédérale sur la protection des animaux révisée (LALPA) avec notamment la réintroduction de l'obligation de suivre des cours pour les nouveaux détenteurs de chiens. Enfin, l'Office vétérinaire a également intensifié son activité dans le domaine des autorisations et contrôles de la détention des animaux sauvages.

Santé animale

La lutte contre l'épizootie de la diarrhée virale bovine (BVD) s'est poursuivie, et malgré les efforts portés sur la surveillance et le dépistage de cette épizootie, la situation reste préoccupante dans notre canton, où l'incidence de la maladie est restée parmi les plus élevées du pays en 2020.

Parallèlement, l'engagement de l'Office vétérinaire s'est renforcé dans le domaine de la traçabilité des animaux, jalon essentiel pour la prévention des risques sanitaires. Dans le contexte de l'épisode de grippe aviaire hautement pathogène qui touche plusieurs régions d'Europe depuis cet hiver, un nouveau système pour faciliter l'enregistrement obligatoire des détentions de volailles a été introduit dans le canton. Enfin, la réorganisation de l'inspectorat des ruchers qui a été initiée en 2020 permettra un meilleur suivi sanitaire dans le domaine de l'apiculture.

Le rapport annuel 2020 du Service de la consommation et affaires vétérinaires peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.vs.ch/web/scav/rapports-annuels>.

Personnes de contact

Dr. Elmar Pfammatter, chimiste cantonal et chef de Service de la consommation et affaires vétérinaires, 027 606 49 50

Eric Kirchmeier, vétérinaire cantonal et adjoint au chef de Service de la consommation et affaires vétérinaires, 027 606 74 50